



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Air France

Question écrite n° 10970

### Texte de la question

M. Leon Vachet attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la situation d'Air France et sur le programme des pilotes et mécaniciens navigants. Depuis la nomination de M. Christian Blanc à la tête de la compagnie, la situation sociale d'Air France s'est améliorée. En revanche, la situation financière et commerciale reste catastrophique : 22 p. 100 d'augmentation des affretements, une réduction drastique du réseau. De plus, la concurrence de British Airways à travers la compagnie TAT annule les efforts d'Air France dans sa restructuration nationale. Enfin, l'absorption d'UTA et d'Air Inter n'a pas donné d'avantages significatifs mais des contraintes qui aboutissent à des incohérences dans la stratégie de reconquête mise en œuvre. Ainsi en est-il du transfert des lignes Air France à Air Caledonie. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son avis à propos du problème qu'il vient de lui soumettre.

### Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire Air France était, à l'issue de l'exercice 1993, dans une situation extrêmement difficile sur le plan financier. Le projet « Reconstruire Air France », présenté par le président de la compagnie après une large concertation et adopté par les salariés par la voie du référendum, vise au rétablissement de cette situation, par différentes mesures d'économies et d'amélioration de la productivité. En contrepartie, l'État a décidé d'accorder à Air France une dotation de 20 milliards de francs, dotation que la Commission européenne a autorisée. Les efforts que la Compagnie nationale mène pour rétablir ses équilibres économiques se traduisent notamment par certains aménagements du réseau, et par le redéploiement, le cas échéant, des moyens disponibles sur les liaisons ou les performances économiques sont meilleures. Les aménagements du réseau d'Air France ne procèdent d'aucune volonté de démantèlement, mais résultent des efforts, soutenus par le Gouvernement, de restructuration de l'entreprise. C'est dans un souci d'adaptation à la concurrence qu'Air France procède, auprès des compagnies régionales françaises, à des affrètements d'appareils, d'un module inférieur à ceux dont elle dispose dans sa propre flotte et qui sont mieux adaptés à la desserte de certaines liaisons court et moyen-courrier. Ces affrètements correspondent à une pratique déjà ancienne et n'ont pas significativement augmenté récemment. Par ailleurs, dans le prolongement d'une sortie internationale plus significative d'Air Inter dans l'avenir, une grande compagnie européenne, regroupant la très grande majorité du centre de résultats (CDR) Europe d'Air France et les activités d'Air Inter, sera créée en janvier 1997, ce délai devant être mis à profit par Air France pour que le CDR Europe retrouve d'ici là des résultats positifs. Enfin, le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme tient à préciser que si la compagnie nationale Air France a en effet envisagé début 1994 de développer une coopération étroite avec Air Caledonie international pour la desserte de la Nouvelle-Calédonie, ce projet n'a pas abouti.

### Données clés

**Auteur :** [M. Vachet Léon](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 10970

**Rubrique** : Transports aeriens

**Ministère interrogé** : équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire** : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 7 février 1994, page 573

**Réponse publiée le** : 3 avril 1995, page 1806